

Tableau n° 19
Les ciments (alumino-silicates de calcium)

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
- Dermatite de contact irritative.	15 jours	- Fabrication, concassage, broyage, ensachage et transport à dos d'homme des ciments. - Fabrication, à l'aide de ciments, de matériaux agglomérés et d'objets moulés. - Emploi des ciments dans les chantiers du bâtiment et des travaux publics.
- Ulcérations cutanées.	30 jours	
- Pyodermites.		
- Dermatite de contact allergique récidivante après une nouvelle exposition ou confirmée par un test épicutané positif au produit manipulé.		
- Blépharite.	15 jours	
- Conjonctivite récidivante après une nouvelle exposition		
- Rhinite allergique récidivante après une nouvelle exposition ou confirmée par un test.		
- Asthme récidivant après une nouvelle exposition, confirmé par une épreuve fonctionnelle respiratoire.		